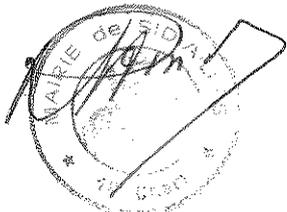


**D.D.E. 18 s.u.**

ARRETE LE - 8 DEC. 1986

APPROUVE LE: 28 DEC 1987



**PLAN D'OCCUPATION DES SOLS**  
**Commune de :**

**SIDIAILLES**

**ANNEXES SANITAIRES**

document n°

**5**

## A - EAU POTABLE

### I - RESEAU EXISTANT -

La commune de SIDIAILLES fait partie du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Marche et du Boischaut qui groupe 32 communes.

- Captage : La prise d'eau brute du Syndicat est réalisée sur la commune de SIDIAILLES dans la rivière l'Arnon, à partir de la réserve de 5 600 000 m<sup>3</sup> d'eau que représente la retenue d'eau (plan d'eau de 90 Ha). Le barrage est implanté sur la commune de SIDIAILLES légèrement en aval du confluent de l'Arnon et de la Joyeuse.
- Appareils élévatoires et traitement :

Pompage eau brute du barrage à la station de traitement (lieudit Chamblan)

- 3 groupes électro-pompes débit unitaire 225 m<sup>3</sup>/H. - Marche de deux groupes en simultané - refoulement en Ø 400 mm fonte.

- station de traitement : floculation, décantation, filtration et stérilisation à l'Ozone.

Reprise de l'eau dans bêche eau brute par pompes d'exhaure débit 450 m<sup>3</sup>/h. refoulant vers réservoir principal R 1 situé dans l'enceinte de la station de traitement. A l'intérieur de la station, plusieurs groupes électro-pompes refoulant l'eau vers des réservoirs de stockage situés à différentes altitudes dont R 1 et R 2 situés sur la commune de SIDIAILLES.

#### - Ouvrages d'Art :

##### • Station de pompage

Ouvrage en maçonnerie renfermant tous les appareils nécessaires aux traitements de l'eau et à son élévation à différentes altitudes vers des réservoirs de stockage.

##### • Réservoir

Barrage de retenue eau brute : cote plan d'eau : 268.00.

Réservoir R 1 (dans enceinte station de pompage et traitement)  
lieu-dit "Chamblan" : cote trop plein 302 - Capacité 2 000 m<sup>3</sup>  
au sol.

Réservoir R 2 : 800 m<sup>3</sup> au sol - Cote trop plein 369.60 situé au  
lieu-dit "Rancier".

- Réseau de distribution :

Canalisation de refoulement eau brute : fonte  $\emptyset$  400 mm.

Canalisation principale de distribution à partir de R 1 en direction de CULAN : fonte  $\emptyset$  450 mm.

Canalisation de refoulement à partir de R 1 vers R 2 et R 3 (St. SATURNIN) : 2 en fonte  $\emptyset$  200 mm.

Réseau de distribution à partir de R 2 et du refoulement-distribution de R 3 : fonte  $\emptyset$  350 à 125 mm.

$\emptyset$  inférieur ou égal à 100 mm : conduite en P.C.V.

- Exploitation :

Le réseau du Syndicat de la Marche et du Boischaut est exploité en affermage par la Cie. Générale des Eaux - 52, rue d'Anjou à PARIS (8ème).

II - MODIFICATIONS ET RENFORCEMENTS A APPORTER AU RESEAU -

Le réseau d'alimentation en eau potable répond aux perspectives du P.O.S.

III - CONSTRUCTIONS A PROXIMITE DES CANALISATIONS -

Il est souhaitable que la Direction Départementale de l'Agriculture soit consultée avant délivrance des certificats d'urbanisme.

B - ASSAINISSEMENT

Il n'existe pas de réseau collectif d'assainissement eaux usées.

La commune ne dispose pas d'un Avant-Projet Général d'Assainissement approuvé, et n'a pas de projet précis de réalisation à court ou moyen terme. La dispersion actuelle de l'habitat dans le bourg de SIDIAILLES justifie l'adoption de l'assainissement individuel.

C - ORDURES MENAGERES

La collecte des ordures ménagères est assurée tous les 15 jours par le Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Mise en Dépôt des Ordures Ménagères (SIRMDOM).

Les ordures ménagères sont déposées dans une décharge contrôlée située sur le territoire de la commune du Châtelet.

\* \*

\*